



Syndicat Intercommunal
d'Eau potable et d'Assainissement
des Portes de l'Entre-Deux-Mers

vu HLMH
copie à L. Bonnuyse
à Charlotte M.
pour transmission
à M^r Birquet

Monsieur le Maire
Hotel de Ville
1, Place du Général de Gaulle
33360 CAMBLANES-ET-MEYNAC

Cambes, le 30 juillet 2025

RAR : 2C 186 577 9719 8

Objet : Avis sur révision du PLU de Camblanes-et-Meynac

Monsieur le Maire,

Dans le cadre de la consultation des Personnes Publiques Associées relative à la révision du Plan Local d'Urbanisme de votre commune, je tiens à vous formuler l'avis du SIEA des Portes de l'Entre-Deux-Mers sur ce projet en matière d'adduction en eau potable et en assainissement collectif :

Concernant le rapport de présentation, les données relatives au réseau d'adduction en eau potable sont anciennes, elles datent de 2017. Il sera nécessaire que l'agence en charge du projet de PLU actualise ces données, notamment grâce au Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service Public (R.P.Q.S.) d'eau potable qui est transmis chaque année par le SIEA à l'ensemble des communes membres. Les données 2024 seront disponibles dans le courant du mois de septembre 2025. De même, les volumes annuels de prélèvement autorisés page 45 du rapport font référence à un ancien arrêté préfectoral. Concernant l'assainissement collectif, les données seront également à actualiser grâce au dernier RPQS. Il sera également nécessaire que l'agence en charge du projet se rapproche du SIEA pour rectifier certaines informations relatives à l'assainissement collectif, comme, par exemple, le réseau de collecte des eaux usées qui est exclusivement séparatif sur la commune.

De façon globale en matière d'eau potable, le Syndicat a réalisé entre 2021 et 2023 une étude diagnostique du système d'alimentation en eau potable couvrant l'ensemble de son périmètre afin d'améliorer le service actuel et de pouvoir faire face aux exigences à venir.

Concernant l'intégralité du périmètre syndical en situation actuelle, malgré un bilan besoins-ressources actuel moyen excédentaire sur chaque secteur (Camblanes-Quinsac, Latresne-Carignan-Cénac et Lyde), le bilan actuel peut être déficitaire sur la totalité du Syndicat en période jour de pointe. Je rappelle qu'une autorisation globale de prélèvement des 7 forages nous a été accordée jusqu'à 1 850 000 m³/an.

Concernant l'intégralité du périmètre syndical en situation future, malgré un apparent bilan besoins-ressources moyen excédentaire en situation future sur chaque secteur (Camblanes-Quinsac, Latresne-Carignan-Cénac et Lyde), le bilan futur moyen est déficitaire sur la totalité du Syndicat (avec un volume total des besoins futurs estimé de 2 026 931 m³/an et une autorisation globale de prélèvement de 1 850 000 m³/an). En effet, l'autorisation globale est inférieure à la somme de chaque autorisation de forage. Pour une meilleure compréhension, voici le tableau détaillant les autorisations délivrées par la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (D.D.T.M.) :

Tel. : 05 56 20 76 93

E-mail : accueil@siea-portesentredeuxmers.fr

www.siea-portesentredeuxmers.fr

Adresse : Route de Saint-Caprais, 33880 CAMBES

Nom du forage	Volume maximal autorisé m3/an
Bridat	380 000
Petit Port	380 000
Port Neuf*	500 000
Chiccand	400 000
Coulon	330 000
Maucoulet	470 000
Port du Roy*	500 000
Total	2 960 000
Total autorisé par la DDTM	1 850 000

**Forages alimentant la commune de Camblanes-et-Meynac*

Ainsi, si un secteur se développe et, de ce fait, consomme plus qu'un des deux autres secteurs du Syndicat, les autorisations de prélèvements, même si elles ne sont pas dépassées individuellement, seront dépassées sur la totalité et un effort commun sera donc à réaliser sur l'ensemble des secteurs du SIEA pour respecter ce seuil réglementaire.

Concernant plus précisément le secteur sur lequel se trouve votre commune dans une situation future, le bilan besoins-ressources reste excédentaire avec une projection d'évolution de population dans l'étude du SIEA supérieure à celle figurant dans les projections de révision du PLU : 2% par an soit 3 751 habitants en 2032 sur votre commune (contre 3 735 habitants en 2033 dans le PLU en en prenant une hypothèse médiane de 1,4% sur la base d'une population municipale estimée à 3 250 habitants en 2023). Cependant, il est nécessaire de rester prudent sur ces projections qui sont lissées sur l'année et sur l'ensemble du territoire et qui peuvent ne pas prendre en compte certains projets plus spécifiques.

Concernant l'assainissement collectif, la dernière étude diagnostique du système d'assainissement a été menée par l'ancien Syndicat de Camblanes-Quinsac en 2002 sur le secteur desservi par la station d'épuration de Camblanes. Les conclusions de cette étude devenue obsolète ne peuvent donc pas être analysées. Cependant, cette étude mettait déjà en évidence la sensibilité du réseau de collecte des eaux usées aux intrusions d'eaux parasites. Lors du dernier bilan annuel réalisé en 2020 par le Service d'Assistance Technique aux Exploitants des Stations d'Épuration (SATESE) du Conseil Départemental de la Gironde, la charge hydraulique (débit des eaux usées à traiter) de la station d'épuration de Camblanes a été dépassée 28 fois lors de forts épisodes pluvieux et le volume journalier moyen annuel était de 310 m³/j soit 62% de la capacité nominale de la station d'épuration.

Une nouvelle étude diagnostique du réseau d'assainissement collectif et de la station d'épuration est programmée et débutera dans le courant du second semestre 2025.

Le SIEA des Portes de l'Entre-Deux-Mers devra ensuite investiguer pour lutter contre les eaux parasites qui transitent par temps de pluie mais la commune devra également être attentive et veiller à accompagner activement cette démarche, avec notamment une bonne gestion des eaux pluviales grâce à l'étude spécifique que votre commune mène actuellement sur ce thème.

Concernant les OAP (Orientations d'Aménagement et de Programmation) :

- ✓ "Secteur Duplessy" (superficie 0,7 ha densité minimale moyenne de 30 logements/ha) :
La présence de canalisation d'eau potable de diamètre suffisant permet la desserte en eau. Cette canalisation en fonte sera renouvelée en 2026.
Présence de réseau d'assainissement.

✓ "Secteur Garnouilleau" (superficie 3,92 ha résidence seniors 60 logements déjà réalisés, 20 logements en cours de réalisation et 10 lots à bâtir prochainement) :

La présence de canalisation d'eau potable de diamètre suffisant permet la desserte en eau. Cette canalisation en fonte sera renouvelée en 2026.

Présence de réseau d'assainissement.

✓ "Secteur de Pagmaou" (superficie 0,7 ha densité minimale moyenne de 15 logements/ha) :

La présence de canalisation d'eau potable de diamètre suffisant permet la desserte en eau. Toutefois, cette canalisation étant vétuste et en fonte, un Projet Urbain Partenarial (PUP) sera éventuellement nécessaire entre la Mairie et le pétitionnaire pour renouveler cette vieille canalisation.

Un poste de refoulement spécifique au projet devra être réalisé et une canalisation de refoulement devra être créée pour se raccorder directement en tête du réseau gravitaire qui se trouve environ à 160 ml.

✓ "Secteur de La Lande" (superficie 1 ha densité minimale moyenne de 12 logements/ha) :

Eau potable de diamètre suffisant.

Les parcelles du projet se trouvent en zonage d'assainissement non collectif.

✓ "Parc Edmond Dugot" (superficie 0,85 ha densité minimale moyenne de 12 logements/ha) :

Canalisation d'eau potable de diamètre suffisant et réseau d'assainissement collectif présent.

En conclusion, il sera nécessaire de consulter le SIEA des Portes de l'Entre-Deux-Mers en amont de chaque opération projetée afin de réaliser éventuellement un Projet Urbain Partenarial (PUP) qui sera indispensable pour assurer la desserte en eau potable et la collecte des eaux usées.

Je précise que le SIEA des Portes de l'Entre-Deux-Mers n'est pas compétent en matière de Défense Extérieure Contre l'Incendie pour répondre sur le sujet concernant les OAP de la commune.

Mes services restent à votre disposition pour tout complément d'information qui pourrait vous être nécessaire.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, en l'expression de mes salutations les meilleures.

Po/Le Président du S.I.E.A.,

Sandrine PEYRINAUD

Directrice du SIEA

S.I.E.A. des Portes de l'Entre-deux Mers

Route de Saint Caprais

33000 CAMBES

CAMBLANES et MEYNAC

- 6 AOUT 2025

COURRIER ARRIVEE N° 553